

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 juillet 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Châtillon-en-Vendelais (Ille-et-Vilaine) et modification de la circonscription de la brigade territoriale de Vitré

NOR : INTJ1517426A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Châtillon-en-Vendelais est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Vitré est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Vitré exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Vitré	Bréal-sous-Vitré Champeaux Cornillé Erbrée La Chapelle-Erbrée Landavran Marpiré Mondevert Montreuil-sous-Pérouse Pocé-les-Bois Saint-Aubin-des-Landes Taillis Val-d'Izé Vitré	Balazé Bréal-sous-Vitré Champeaux Châtillon-en-Vendelais Cornillé Erbrée La Chapelle-Erbrée Landavran Marpiré Mecé Mondevert Montautour Montreuil-des-Landes Montreuil-sous-Pérouse Porcé-les-Bois Princé Saint-Aubin-des-Landes Saint-Christophe-des-Bois Saint-M'Hervé Taillis Val-d'Izé Vitré
Châtillon-en-Vendelais	Balazé Châtillon-en-Vendelais Mecé Montautour Montreuil-des-Landes Princé Saint-Christophe-des-Bois Saint-M'Hervé	(Dissolution)